



COMMISSION QUEST-AFRICAINE DE DROGUES

<http://www.wacommissionondrugs.org/fr/>

**Commission sur l'impact du trafic de drogue sur la
gouvernance, la sécurité et le développement en Afrique de
l'Ouest**

Troisième réunion

Résumé des discussions

Accra, Ghana, 30-31 Octobre 2013



Le présent résumé a été élaboré avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de l'auteur et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.

Remerciements à la Fondation Open Society pour cofinancer ce rapport.

Sommaire

Présentations des notes et des domaines d'expertise concernés.....	3
Lansana Gberie: Rumeurs ou réalité: l'implication d'officiels de haut niveau dans le trafic de drogue en Afrique de l'Ouest.....	3
V. I. O. Egbase (National Drug Law Enforcement Agency du Nigeria): Trafic de drogue et blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest	4
Wolfram Lacher: Le mythe narcoterroriste au Sahel.....	4
Joseph B. Asare, Isidore S. Obot: Prévention et traitement de la dépendance en Afrique de l'Ouest	5
Camino Kavanagh: Les législations nationales sur les drogues et leur application en Afrique de l'Ouest. Etudes de cas à partir d'un échantillon de prisons.....	6
Réforme des politiques en matière de drogues et expériences d'autres pays	6
Renata Segura: Concevoir des politiques intégrées. Expériences américaines et européennes	6
Ruth Dreifuss: la Commission mondiale sur la lutte contre les drogues (GCDP).....	7
Yovin Ivo: Tanzanie	8
Ruth Dreifuss: Suisse.....	8
Ricardo Soberón: Pérou	9
Echanges après les présentations.....	9
Compte-rendu des visites de terrain menées par WACD au Mali et en Guinée Bissau	9
Guinée-Bissau	9
Mali	10
La rédaction du rapport final	10
Vérité et critères de preuves	11

Résumé des discussions

Troisième réunion de la Commission sur l'impact du trafic de drogue sur la gouvernance, la sécurité et le développement en Afrique de l'Ouest

Accra, Ghana, 30-31 Octobre 2013

Les 30 et 31 octobre, la Commission a évalué les progrès de ses travaux lors de sa troisième réunion qui s'est tenue à Accra, Ghana. Elle s'est penchée en particulier sur les missions de terrain effectuées en Guinée-Bissau et au Mali, sur les efforts de communication entrepris en Afrique comme en Europe ainsi que sur les notes récemment achevées. Par ailleurs, les expériences d'autres régions (Tanzanie, Suisse et Pérou) et du Nigeria ont été présentées aux Commissaires avant de donner lieu à des discussions. Madame Ruth Dreifuss a également présenté le travail effectué par la Commission mondiale sur la lutte contre les drogues (GCDP) (dont elle est membre, ainsi que Kofi Annan).

La Commission a commandé des notes à Lansana Gberie, Wolfram Lacher, Joseph Asare, Isidore Obot et Renata Segura. Les Commissaires les ont passé en revue et ont discuté avec leurs auteurs. Forts des conclusions des notes produites, les Commissaires ont commenté ou amendé le plan du rapport final de la Commission. Ils se sont entendus sur certaines recommandations principales ainsi que sur quelques messages-clés. Leurs discussions ont également porté sur des aspects de la stratégie de plaidoyer et de communication qui accompagnera la publication du rapport de la Commission. En effet, ses principaux constats et ses recommandations feront l'objet d'une large diffusion.

Présentations des notes et des domaines d'expertise concernés

Lansana Gberie: Rumeurs ou réalité: l'implication d'officiels de haut niveau dans le trafic de drogue en Afrique de l'Ouest

Lansana Gberie a présenté les conclusions de sa contribution traitant de l'impact du trafic de drogue sur les processus politiques en Afrique de l'Ouest. Il s'est notamment intéressé au financement des partis politiques et de leurs campagnes électorales, ainsi qu'à l'infiltration des secteurs de la sécurité et de la finance par les trafiquants de drogue. Lorsqu'il a été établi que des personnalités politiques étaient impliquées dans le trafic de drogue, elles n'ont jamais été inquiétées. Aucun ministre ou député dont l'implication a été révélée au public n'a été détenu. Ceux qui ont été arrêté ont en général fait l'objet d'extradition vers des juridictions où ils ont été jugés et condamnés. Cependant, certaines figures politiques ont bénéficié de soutiens haut placés qui leur ont permis de reprendre leurs activités. Dans d'autres circonstances, par manque d'expertise, la police et la justice ont commis des erreurs de procédure ayant conduit à l'annulation des poursuites. Ainsi, seuls les fonctionnaires de rang subalternes ont dû répondre de leurs actes devant la justice. Par conséquent, les consommateurs de drogues sont ceux qui ont le plus affaire avec la justice, et souvent dans d'affreuses conditions. Pareille situation accroît le sentiment d'impunité. Elle discrédite les efforts de réponse aux différents défis créés par le trafic de drogue. À long terme, cet état de fait peut affecter la légitimité des institutions vis-à-vis des citoyens.

Le trafic de drogue en Afrique de l'Ouest est encore présenté comme une « invasion massive » de trafiquants étrangers – ce qui

minimise le rôle joué par les élites locales et les trafiquants de la région.

Le titre de la note sera changé pour éviter de donner l'impression que la Commission s'appuie sur des rumeurs. La discussion a clarifié que l'implication de responsables de haut niveau ne signifie pas celle des « plus hautes instances du gouvernement » - ce qui impliquerait des ministres ou des personnalités de leur rang. De même, il a été précisé que le rapport vise à mettre en relief les défis systémiques de la corruption, etc. Cependant, sa mission n'est pas d'identifier et de dénoncer des individus, *a fortiori* en l'absence de preuves irréfutables (cf. la discussion *infra* sur les critères de preuves). On pourra faire une exception à cette règle, à des fins d'illustration, dans les cas où des condamnations ont été prononcées. Il convient cependant d'être prudent afin que la Commission ne donne pas l'impression de faire des généralisations hâtives sur la base d'un nombre très restreint d'exemples et de cas.

V. I. O. Egbase (National Drug Law Enforcement Agency du Nigeria): Trafic de drogue et blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest

Victoria Egbase a expliqué à la Commission l'importance du suivi des flux financiers pour comprendre le crime organisé. De la même façon que l'argent nourrit les affaires et l'industrie, le blanchiment d'argent permet au crime organisé de se déployer aux niveaux national et international.

Comme les drogues sont souvent déposées en consignation (sans qu'aucun paiement n'ait lieu avant leur achat par le consommateur final), il peut être très efficace d'empêcher la remontée d'argent vers les commanditaires du trafic. Ce n'est qu'en 2004 que le Nigeria a mis en conformité ses lois en matière de blanchiment d'argent avec les normes

internationales. Dix agences différentes sont impliquées dans la lutte contre ce phénomène.

Madame Egbase a présenté en détail deux études de cas dans lesquels la coopération internationale a permis la condamnation d'individus qui avaient créé des sociétés écrans et réalisé plusieurs transactions immobilières.

En matière de blanchiment d'argent, les investigations souffrent d'un manque de ressources, d'un manque de personnes disposant d'une formation adéquate ainsi que d'une collaboration insuffisante entre agences et pays. Cette dernière peut résulter de l'absence de volonté politique, d'une confiance insuffisante ainsi que de la crainte d'infiltration.

Les effets du blanchiment d'argent sur la société sont souvent méconnus. Il contribue notamment à l'économie illégale et fausse la concurrence avec les entreprises honnêtes.

Etant donné que la plupart des économies d'Afrique de l'Ouest repose sur des liquidités, il n'est pas efficace de lutter contre le blanchiment d'argent en ne surveillant que le secteur financier. Une attention particulière doit être portée sur les transactions immobilières et les systèmes de financement informels (ex : le système hawala).

Wolfram Lacher: Le mythe narcoterroriste au Sahel

Le terme "narcoterroriste" est devenu à la mode. Cependant, la note préparée par Wolfram Lacher souhaitait approfondir la réflexion et établir la véracité du lien entre trafic de drogue et terrorisme au Mali et dans le Sahel. Nombre des informations rapportées par les médias se sont révélées inexacts ou fabriquées de toutes pièces.

Au Sahel, le rôle des groupes extrémistes dans le trafic de drogue a souvent été exagéré. Il est avéré que des individus/réseaux associés au

MUJAO et à AQMI sont impliqués dans le trafic de drogue. Cependant, les groupes qui se livrent au transport de la drogue ne forment pas un ensemble cohérent. Ils comprennent (ou comprenaient) des individus et des groupes aux intérêts contradictoires. Se concentrer sur le supposé lien « narcoterroriste » revient à détourner son attention du principal problème : l'implication d'agents de l'Etat et de membres des élites locales.

Bien que le lien entre terrorisme et trafic de drogue ne soit pas aussi fort et clair que certains voudraient le faire croire, il existe cependant des exemples de convergence d'intérêts. Certains groupes armés peuvent tour à tour opérer sur un « mode terroriste » et sur un « mode criminel » - comprenant le trafic de drogue.

Le conflit et le chaos au Nord du Mali ont vraisemblablement rendu moins attractif le transit par cette zone pour les trafiquants de drogue. Pour ce qui concerne le financement de groupes terroristes, la prise d'otages est beaucoup plus lucrative que le narcotrafic.

Les discussions sur le narco-terrorisme ont détourné l'attention des liens existant entre agents de l'Etat et élites locales d'une part et trafiquants de drogue d'autre part. C'est pourquoi la Commission peut décider de souligner ces liens en rappelant que l'absence d'institutions gouvernementales en état de fonctionnement facilite pareilles connivences.

Les zones dépourvues de services gouvernementaux et marginalisées peuvent aisément devenir un théâtre d'opérations pour trafiquants de drogue et autres acteurs du crime organisé – comme le Sinaï, la Colombie, le Mexique et la Somalie.

Joseph B. Asare, Isidore S. Obot: Prévention et traitement de la dépendance en Afrique de l'Ouest

Cette contribution présentée par Joseph Asare et Isidore Obot résumait l'état des connaissances dans la région. Elle présentait également les résultats de leurs échanges avec les experts de 10 pays de la CEDEAO ainsi qu'avec 60 usagers de drogues à Accra.

Diverses sources indiquent une consommation croissante de substances psychoactives dans divers groupes de la région. Cependant, l'absence de données fiables sur la prévalence du phénomène demeure un défi important pour l'Afrique de l'Ouest.

Il est certain qu'il manque à la région des politiques nationales de prévention contre la drogue ainsi que des programmes nationaux offrant un traitement de qualité aux usagers de drogue. Bien que la consommation d'opiacés reste relativement basse dans la région, la quasi absence de thérapie de substitution aux opiacés pose problème.

L'Afrique de l'Ouest tarde à adopter la stratégie de réduction des risques : seul un pays dispose de programmes dans ce domaine. Ceci peut en partie s'expliquer par la faible prévalence de la transmission du VIH par voie intraveineuse (le virus se propage essentiellement par voie sexuelle dans la région). Une autre explication tient à l'attitude des autorités – beaucoup craignent que les stratégies de réduction des risques reviennent à cautionner la consommation de drogues dont il convient de prêcher l'abstinence. L'évolution du profil des consommateurs de drogues ainsi qu'une conscience accrue de l'impact des stratégies de réduction de risques sur la santé publique devraient (comme ailleurs dans le monde et en Afrique) conduire à leur plus large diffusion.

Les Commissaires ont recommandé que chaque pays de la région développe et mette en œuvre une politique de réduction de la demande de drogue (comprenant le traitement des consommateurs et la prévention) dotée d'objectifs et de stratégies clairs et mesurables. Il faut inviter les pays à se doter d'un centre national (agence) responsable de la prévention et du traitement de la consommation de drogue. Il faut également que soient mis en place des services de traitement décentralisés ainsi que des infrastructures communautaires de prévention et de traitement. Les pays doivent être en conformité avec leurs obligations en matière de droits de l'homme, proposer aux détenus un traitement contre la drogue plutôt que de leurs infliger des châtiments et prendre des dispositions pour pouvoir offrir un traitement médical aux consommateurs de drogue.

Camino Kavanagh: Les législations nationales sur les drogues et leur application en Afrique de l'Ouest. Etudes de cas à partir d'un échantillon de prisons

Madame Kavanagh a présenté les résultats préliminaires des études de cas sur les législations nationales et des enquêtes menées dans certaines prisons. Ces investigations ont été menées au Ghana, en Guinée, au Mali et au Nigeria.

Les lois en vigueur varient de façon significative (par la taille et la précision) selon qu'elles s'appliquent dans des pays anglophones (où elles ont des points communs) ou francophones. Les Commissaires ont discuté de leur éventuelle harmonisation (voir *infra*).

Un petit groupe de travail composé de Commissaires – le Juge Thompson et Dr. Ba – et de mesdames Csete et Kavanagh ainsi que du Dr Obot s'est constitué pour rédiger un rapport synthétique sur les législations en matière de drogue en Afrique de l'Ouest. Ce rapport comprendra les principaux éléments

des quatre études de cas, une vue d'ensemble des initiatives régionales en cours ainsi que des recommandations concernant les standards minimum à prendre en compte dans la rédaction de futures lois.

Réforme des politiques en matière de drogues et expériences d'autres pays

Renata Segura: Concevoir des politiques intégrées. Expériences américaines et européennes

Renata Segura a présenté à la Commission le cadre légal international de la lutte contre la drogue. Cependant, l'échec de ce régime qui réprime la production, la détention, le trafic et la consommation de drogues est de plus en plus avéré. Il n'a pu ni faire disparaître ni entraver de façon significative le marché de la drogue. Il a été impuissant face à l'impact négatif et aux conséquences de la vente, de l'achat et de la consommation de drogues. Les exemples latino-américains montrent que le recours exclusif à des stratégies répressives peut souvent avoir un effet boomerang se traduisant par l'augmentation de la violence, la surpopulation carcérale et une marginalisation accrue des groupes vulnérables. Les expériences d'Amérique latine démontrent également que recourir à la répression en un lieu/pays n'aboutit souvent pas à la disparition mais au déplacement du trafic de drogue. C'est ce que l'on appelle l'« effet ballon ».

Un nombre croissant de gouvernements ont pris conscience de ces échecs. Ils ont décidé de donner la priorité à des politiques et de stratégies qui peuvent plus efficacement réduire les torts causés par la drogue. Ces pays considèrent que la consommation de drogues est une question de santé publique et non un motif de poursuites pénales. Ils mettent également les stratégies de réduction des

risques au centre de leur dispositif législatif. Leurs gouvernements conçoivent des politiques intégrées de lutte contre la drogue et ont introduit des politiques qui dépenalisent, légalisent ou réglementent y compris la consommation et /ou la détention personnelle de drogues.

Lorsque la réforme des politiques a évolué vers la dépenalisation, on a observé dans certains pays une légère augmentation de la consommation de drogues. Cependant, la baisse de la criminalité liée à l'obtention de drogues, la réduction des crimes liés au narcotrafic, ainsi que les possibilités d'insertion sociale offertes aux consommateurs de drogue ont contribué à rendre cette mesure bénéfique pour la société. Il existe des exemples de réformes couronnées de réussites, mais il est généralement admis que changer une seule politique ne peut modifier la donne. Il convient d'adopter un ensemble de politiques intégrées qui prennent en compte leur contexte de mise en œuvre.

Ces exemples révèlent comment des pays ont pu réformer leurs politiques tout en restant dans le cadre de la législation internationale en vigueur. Cette dernière permet en effet la dépenalisation de la consommation personnelle, la réduction des risques, et la mise à disposition de services sanitaires et sociaux en lieu et place de la répression de petits délits. En Afrique de l'Ouest, cet état de fait est méconnu, ce qui explique la prévalence d'interprétations très strictes des conventions internationales régissant les drogues.

Ruth Dreifuss: la Commission mondiale sur la lutte contre les drogues (GCDP)

Ms Dreifuss a présenté aux Commissaires le travail de la Commission mondiale sur la lutte contre les drogues (GCDP). La Commission s'est constituée après que la Commission latino-américaine sur la drogue et la démocratie ait changé la donne dans le

domaine des drogues. Grâce à elle, la discussion des politiques de lutte contre la drogue a cessé d'être un tabou. En quatre ans, le sujet est devenu le principal point à l'ordre du jour d'un sommet de l'Organisation des Etats Américains – ce qui aboutit à la publication d'un grand rapport sur la question la même année. Cette initiative a remis en cause la domination des Etats-Unis dans les débats internationaux sur la drogue.

Certains des dirigeants de cette Commission (essentiellement composée d'anciens Présidents) ont ensuite élargi leur champ d'action en créant la GCDP. Elle concentre ses activités sur la promotion d'une discussion mieux informée et reposant sur des éléments scientifiques. Ceci doit permettre de trouver des moyens efficaces pour réduire les torts causés par la drogue aux hommes comme aux sociétés. La GCDP considère que l'approche de la « guerre contre les drogues » est un échec. Elle veut qu'ait lieu un débat constructif sur les alternatives existant aux niveaux national et international pour que cette question soit traitée comme une problématique de santé publique. La Commission mondiale a publié un rapport général sur la réforme des politiques contre la drogue. Ce document a été suivi de rapports traitant de questions plus précises et ayant généralement fait l'objet d'une large diffusion (les infections au VIH des consommateurs de drogues par manque de matériel d'injection non contaminé, les infections à l'hépatite C). Ces deux prochaines années, un des principaux chantiers de la GCDP sera la préparation de la Session Spéciale de l'Assemblée Générale des Nations Unies (UNGASS) consacrée aux drogues qui se tiendra en 2016. Elle attend de ses efforts que les conventions internationales en vigueur ne soient interprétées qu'en fonction des impératifs de santé publique et qu'elles permettent aux Etats de définir leurs propres politiques pour parvenir à cet objectif.

Yovin Ivo: Tanzanie

En Tanzanie, on estime à 200 000 individus le nombre de consommateurs d'héroïne, dont 25 000 se l'administrent par injection et représentent 37% des personnes devant être traitées. Le partage de seringues est répandu. Parmi ce groupe, les taux de tuberculose, d'hépatite C (75%) et de VIH (51% contre 7%) sont élevés comparés à ceux de la moyenne nationale.

Depuis 2008, les services de la Primature coordonnent les interventions des agents du maintien de l'ordre, des professionnels de la santé et des acteurs de la société civile en relation avec les drogues. Il a été important d'inclure la police dans cette coordination. Elle avait déjà initié une initiative de police communautaire mais empêchait également l'accès des consommateurs de drogue à l'aide qui était mise à leur disposition. Il était donc très important de changer le comportement des policiers. Bien que la législation tanzanienne prévoit des peines allant jusqu'à 10 ans de détention pour la possession d'ustensiles utilisés dans la consommation de drogues (comme les seringues), il a été décidé de ne pas l'appliquer jusqu'à ce que l'on procède à la réforme de la loi. Cet accord a contribué à créer un programme novateur de réduction des risques (incluant l'accès à la méthadone et à des seringues propres) reposant sur des services communautaires ou sanitaires comprenant des cliniques mobiles. La prévention et le traitement du VIH/Sida ont permis d'entrer en relation avec les prestataires de services sanitaires ainsi que de mener des activités de plaidoyer et de levée de fonds.

Ruth Dreifuss: Suisse

La Suisse (pays renommé pour la solidité de son conservatisme) a été ébranlée par le spectacle offert par certaines villes à la fin des années 1980. Elles étaient devenues le lieu de

rencontre de milliers de consommateurs de drogues, dont la concentration aboutissait parfois à la constitution de « scènes de la drogue » à ciel ouvert. Le pays a durement été frappé par l'épidémie du VIH, qui était très liée aux progrès de la consommation de drogues injectables. Une conjonction d'évènements et d'individus a conduit la Suisse à ne pas opter pour une approche répressive. Ceci a permis de repenser les pratiques policières en relation avec la drogue ainsi que toute la politique nationale. Convaincus que des programmes de santé publique pouvaient plus efficacement remédier aux torts causés par la consommation de drogues injectables que les interventions de la police, les professionnels de la santé ont été à l'avant-garde des efforts ayant permis de changer la politique suisse dans ce domaine. Comme les professionnels de la santé étaient principalement préoccupés par l'injection d'héroïne, la Suisse a autorisé la mise en place de programmes de distribution de méthadone (à partir de seuils bas) et d'échanges de seringues (y compris en prison) ainsi que la création de salles d'injection sécurisées à grande échelle. A plus petite échelle, on a également prescrit de l'héroïne à des individus ayant connu pendant un certain temps une dépendance aux opiacés. L'évaluation prudente de cette expérience menée par le gouvernement a prouvé qu'une thérapie assistée de l'héroïne était faisable, rentable et qu'elle conduisait à l'amélioration marquée de divers paramètres sanitaires parmi les patients ainsi qu'à une importante réduction de la criminalité liée à la drogue. La politique nationale suisse en matière de drogue repose désormais sur « quatre piliers » - police, prévention de la consommation, traitement des consommateurs et réduction des risques. Cependant, le budget alloué à la police représente toujours près de 75% des ressources allouées aux quatre piliers.

Ricardo Soberón: Pérou

Aujourd'hui, le Pérou est le premier producteur de feuilles de coca. La « guerre contre la drogue » était depuis si longtemps une politique officielle emprunte d'une forte dimension morale que personne ne pensait qu'on puisse un jour y mettre un terme. La coopération dans la lutte contre la drogue était également utilisée comme un outil politique – par exemple, pour obtenir un accord de libre-échange avec les États-Unis. La politique concernant les drogues était devenue très militarisée, en particulier avec un état d'esprit ignorant les droits de l'homme des personnes concernées par sa mise en œuvre. En sa qualité de premier responsable de la lutte contre la drogue, M. Soberón a tenté de changer d'approche. Le Pérou ne voulait plus être considéré comme le seul responsable du problème alors que l'on ignorait le rôle déclencheur joué par la demande des consommateurs de drogues américains. Le pays voulait garantir sa souveraineté sur les données concernant la production de coca et les drogues afin de définir en toute autonomie la nature du problème auquel il faisait face.

En tant que région de transit, l'Afrique de l'Ouest connaît certaines caractéristiques similaires à celles des pays de transit d'Amérique latine et des Caraïbes (sous-développement, contrôle réduit de l'Etat dans certaines régions). C'est pourquoi, dans le futur, il est tout à fait possible que la région connaisse des niveaux similaires de violence provoquée par la drogue. En considérant la question du narcotraffic dans une perspective « Sud-Sud », il est clair qu'elle constitue une importante question de développement.

Echanges après les présentations

Les discussions qui suivirent chaque présentation se concentrèrent sur les sujets suivants:

- Militarisation de la lutte contre la drogue
- Financement des partis politiques
- Priorités en matière de maintien de l'ordre
- Pauvreté et consommation/trafic de drogue
- Activités lucratives alternatives et destruction des plants
- Justice internationale
- Consommation de drogue et santé publique
- Les torts causés par la consommation de différentes drogues
- Les leçons de la lutte contre le VIH/Sida
- Etre à l'écoute des personnes concernées
- Les législations nationales en vigueur
- La décriminalisation

Compte-rendu des visites de terrain menées par WACD au Mali et en Guinée Bissau

La WACD a déjà mené plusieurs visites de pays dans la région. Elles consistent en des délégations de 2 à 3 Commissaires qui rassemblent des opinions et des impressions, attirent l'attention des décideurs et des leaders d'opinion, suscitent des opinions favorables dans le débat public concernant les drogues, et prouvent que la Commission collabore avec des acteurs locaux. En août, les délégations qui ont visité la Guinée-Bissau et le Mali ont eu accès à des responsables gouvernementaux de haut niveau et ont rencontré des interlocuteurs issus de la société civile, des Nations Unies, des organisations régionales ainsi que de la jeunesse.

Guinée-Bissau

Le Président Obsasango a conduit une délégation comprenant les Commissaires

Christine Kafondo et Alpha Diallo. Toutes les autorités rencontrées ont déploré la réputation de « narco-Etat » associée à la Guinée-Bissau. Elles ont cependant concédé que leur pays servait de centre de transit pour le trafic de narcotiques en raison de la présence de 80 îles ou ilots sur le littoral, dont seuls 15 sont habités.

Les étudiants de l'université et les organisations de la société civile ont dénoncé le silence et la complicité des autorités concernant le trafic de drogue. Toutes les autorités rencontrées ont nié la consommation ou la circulation de cocaïne. Les représentants de la société civile, ont indiqué quant à eux que des drogues dures sont consommées et posent un problème de sante publique. Ni l'Etat ni les organisations internationales ni les ONG ne disposent de statistiques fiables concernant la consommation de drogues. La Commission a visité le seul centre de réhabilitation du pays et a trouvé qu'il n'était pas approprié à son activité, délabré, sale et qu'il ressemblait plus à une prison qu'à une infrastructure sanitaire.

La discussion a ensuite porté sur la pertinence du terme de « narco-Etat » pour désigner la Guinée-Bissau. La Commission a conclu que ce terme n'est pas pertinent car le principal problème de la Guinée-Bissau est précisément l'absence d'Etat. Tel qu'il existe, l'Etat est pris en otage par l'armée. Il faut d'abord régler des questions politiques avant de pouvoir traiter du problème de la drogue. En attendant, les trafiquants de drogue peuvent facilement exploiter les faiblesses d'un Etat absent/ou « failli ».

Mali

La délégation était conduite par les Commissaires Edem Kodjo et Mahmoud Ould Mohamedou.

A la différence de la Guinée Bissau, au Mali le trafic et la consommation de drogue sont

reconnus et considérés comme de sérieux défis. La corruption qui accompagne le narcotrafic a permis aux grands trafiquants de drogue de jouir d'un état d'impunité *de facto*. Comme en Guinée Bissau, on note également l'absence d'institutions étatiques efficaces, tout particulièrement dans le Nord du pays. Les personnes rencontrées à Gao demandent la présence de l'Etat et de ses services déconcentrés. La seule institution responsable du traitement des consommateurs de drogues dépendants est un hôpital psychiatrique dont les commissaires ont trouvé qu'il accomplissait un bon travail au regard des maigres moyens dont il dispose. Cependant, il n'est pas approprié de placer dans un hôpital psychiatrique des consommateurs de drogues dépendants. L'une des raisons est que certains patients ayant des troubles mentaux peuvent commencer à consommer des drogues au contact des autres pensionnaires de l'établissement. La délégation a trouvé que sa visite s'est tenue à un moment opportun car bien que ses interlocuteurs fussent très occupés par la transition post-élections, ils choisissaient les priorités du prochain gouvernement.

La rédaction du rapport final

Afin de progresser dans la rédaction du brouillon du rapport final, une petite équipe de rédaction s'est constituée. Placée sous la responsabilité des Commissaires Dr. Mary Chinery Hesse, Dr. Mohammad-Mahmoud Ould Mohamedou et Dr. Idrissa Ba, elle a recruté Lansana Gberie comme principal rédacteur.

La discussion a porté sur un brouillon de plan du rapport. Les commentaires des Commissaires seront inclus au cours de la rédaction. Le premier brouillon du rapport leur sera adressé pour commentaires courant janvier. La vulnérabilité et la faiblesse des

institutions ont été identifiées comme les thèmes transversaux du rapport (apparaissant dans plusieurs parties). Un consensus s'est fait autour de la nécessité de disposer d'une déclaration principale et d'un résumé exécutif très clair et persuasifs. C'est à ce prix qu'un débat public se tiendra et qu'il sera suivi d'actions. Le rapport ne doit pas être long (une trentaine de pages au maximum). Les recommandations doivent être pratiques et adressées à ceux qui peuvent les mettre en œuvre (partenaires internationaux, organisations régionales, gouvernements et société civile).

Vérité et critères de preuves

Durant la réunion, les membres de la Commission ont souligné que le rapport doit reposer sur des faits et des preuves. Cependant, certains participants ont souligné

que le nombre restreint de condamnations en justice posait problème. En effet, si la Commission ne peut se prononcer que sur les cas où la justice a établi la vérité (au-delà de tout doute raisonnable), l'aperçu livré sera restreint, faussé et ignorera la vérité « morale ». Quand les autorités judiciaires ne travaillent pas comme elles le devraient, les médias peuvent être d'une grande utilité en rendant publiques les présomptions de culpabilité et en suscitant une demande citoyenne pour qu'elles soient établies et jugées. Par respect pour la présomption d'innocence, il a été décidé que lorsque des individus sont concernés on appliquera le critère du « doute raisonnable ». Cependant, le principe de « l'hypothèse la plus probable » sera choisi pour les déclarations concernant une situation générale ou des institutions.